



## Comment procéder à l'ajustement de la CSG pour l'augmentation obligatoire des salaires et la déclaration des paies passées rétroactivement à la MRA

FAQFR166

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur + FAQFR165

V1.0

### Objectif

Suite au réajustement de la rémunération minimum des Salariés , il convient de rétroactivement informer la Mauritius Revenue Authority (MRA) du fait que l'ajustement obligatoire a bien été réalisé.

**IMPORTANT:** vous devez **avoir effectué le réajustement salarial AVANT** cette procédure (voir FAQFR165). Et en fonction de quand et combien de mois vous avez effectué celle-ci, vous devez adapter la procédure qui suit.

**Peut-être aussi avez-vous effectué une augmentation supplémentaire au montant de l'ajustement, auquel cas, rendez-vous en fin de ce document.**

### Comment faire ?

Pour cela il convient de renvoyer les fichiers de déclaration à la MRA concernant les mois précédents concernés.

#### **- Pour le mois d'Octobre 2024 :**

Effectuez simplement votre fichier de déclaration comme vous le faite habituellement (format MNS ou format PACO)

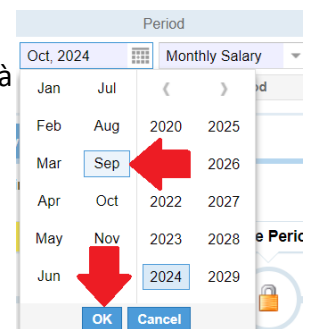
#### **- Pour le mois de Septembre 2024 :**

Si vous avez suivi les instruction de la **FAQFR165**, vous avez normalement effectué l'ajustement salarial pour Septembre ainsi que pour les mois précédents de juillet et août rétroactivement (backpay). Le fichier généré concernant la CSG et que vous avez normalement déjà déposé à la MRA, contenait d'ores et déjà le montant de la CSG patronale correct. Vous n'avez donc normalement rien à payer.

Cependant Il convient désormais d'informer la MRA que l'ajustement a bien été effectué (et donc que le champ « **Wage Relativity Adjustment (MUR)** » qui était à **zéro**, soit désormais alimenté.

Pour cela, il convient de vous repositionner sur la période de Septembre 2024

Puis procéder à la régénération du fichier CSG pour ce mois de Septembre afin d'effectuer une déclaration rectificative à la MRA.





# Comment procéder à l'ajustement de la CSG pour l'augmentation obligatoire des salaires et la déclaration des paies passées rétroactivement à la MRA

FAQFR166

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur + FAQFR165

V1.0

**ATTENTION** : si vous utilisez le format **PACO** (ne concerne pas le format MNS), vous ne pouvez **pas** utiliser ce format pour effectuer une déclaration rectificative. Vous devez alors modifier le format et choisir le format « **MRA** »

Société

Détails société Contact Paie Banque Feuille de temps Paramètres Documents

Périodes

Jour de clôture du mois: 22

Date de paie: 26

Déclaration

Type: MRA (PACO) MRA MNS MRA (PACO)

Langage d'impression: English

Périodicité de production des Bulletins

Mensuel

Quinzaine

Hebdomadaire

Bonus Fin Année: bulletin de paie séparée

Période personnalisée

Période personnalisée

Titre:

Date début:

Jours: 30

Modèle: basic

Puis allez dans la section '**Déclaration**', cliquez sur le bouton **[NSF/CSG]** puis sur le bouton **[Export]** :

NSF/CSG

Rechercher: Département Bureau / Site Groupe

Détails

No. de salariés: 1

Total base salaire: 47.925,00

Total à payer: 3.768,00

Contributions

NPF: Levy: 719,00

Csg: 2.157,00

NSF: 892,00

	NID	Nom	Prénom	Code Taux..	Période.	Salaire	Conts NSF	CSG	CSG Bonus	Levy
1				S2	M	47.925,00	892,00	2.157,00	0,00	719,00

Si vous utilisez le format PACO, un fichier de nom **npfmra20240930.csv** est généré (si ce n'est pas le cas, vérifiez bien que le format d'export est bien MRA et si oui, quittez et re-rentrez dans le logiciel pour que le changement de format soit enregistré. Si vous utilisez MNS, le nom de fichier généré se nomme **npfmns20240930.csv**.



# Comment procéder à l'ajustement de la CSG pour l'augmentation obligatoire des salaires et la déclaration des paies passées rétroactivement à la MRA

FAQFR166

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur + FAQFR165

V1.0

**REMARQUE IMPORTANTE** : L'exemple qui suit est le dépôt direct sur le site de la MRA et non en utilisant MNS. Pour les utilisateurs de MNS, nous vous invitons à suivre la procédure que vous utilisez habituellement chez MNS pour vos dépôts.



Cliquez alors sur le bouton [Déclaration en ligne], un nouvel onglet de votre navigateur internet s'ouvre, puis entrez vos identifiants et connectez vous :

Mauritius Revenue Authority

Username \*

Password \*

Login

Sélectionnez ensuite :

**IMPORTANT** : sélectionnez bien « **Contribution Monthly Return** » (seul).

Choose Return Type \* **Contribution Monthly Return**

Choose Income Year \* July 2024 - June 2025

Choose Month \* September 2024

Choose Filing Type \*  CSV  SCREEN INPUT

Start Filing

Puis poursuivez le processus de dépôt jusqu'à arriver au téléchargement du fichier où vous retrouverez le fichier précédemment déposé. Cliquez alors sur le bouton [Add new file] et sélectionnez le fichier précédemment généré par **Payroll Mauritius** :

FILE UPLOAD

File No.	File Name	Status	
File 1	paco20240930 .csv	FILE SUBMITTED	

Add new file

Finalisez alors le dépôt comme habituellement. Normalement vous devriez recevoir la confirmation de votre dépôt et comme la retenue CSG avait déjà été effectuée correctement, sans rien à payer !

## Contribution Monthly Return statement details confirmation

eservices@mra.mu <eservices@mra.mu>  
À : [redacted]

30 octobre 2024 à 10:45

Thank you for using the eservices facilities of MRA. Your online Contribution Monthly Return for the period September 2024 has been submitted to MRA on 30 Oct 2024 at 10:45:33.  
Your Employer Registration Number is [redacted] and your acknowledgement ID is [redacted].  
The additional amount payable is MUR 0.



## Comment procéder à l'ajustement de la CSG pour l'augmentation obligatoire des salaires et la déclaration des paies passées rétroactivement à la MRA

FAQFR166

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur + FAQFR165

V1.0

### - Pour le mois de Août 2024 :

Il convient là encore d'effectuer un dépôt rectificatif.

Pour cela, positionnez vous sur la période de Paie de **Août 2024**.

Puis, si l'écran NSF/CSG est encore ouvert, **rafraîchissez la liste** en cliquant sur le bouton  en bas de l'écran (s'il est fermé, rouvrez le).

Suivez alors la même procédure que pour le mois de Septembre 2024 en téléchargeant bien sûr le nouveau fichier correspondant aux données de Août 2024.

Par contre, du fait de l'ajustement réalisé, vous aurez un écart de paiement à régler pour la CSG et LEVY.

#### Contribution Monthly Return statement details confirmation

eservices@mra.mu <eservices@mra.mu>

30 octobre 2024 à 12:27

À :

Thank you for using the eservices facilities of MRA. Your online Contribution Monthly Return for the period August 2024 has been submitted to MRA on 30 Oct 2024 at 12:26:58.

Your Employer Registration Number is [REDACTED] and your acknowledgement ID is [REDACTED].

The additional amount payable is MUR 176.

### - Pour le mois de Juillet 2024 :

Il convient là encore d'effectuer un dépôt rectificatif.

Pour cela, positionnez vous sur la période de Paie de **Juillet 2024**.

Puis, si l'écran NSF/CSG est encore ouvert, **rafraîchissez la liste** en cliquant sur le bouton  en bas de l'écran (s'il est fermé, rouvrez le).

Suivez alors la même procédure que pour le mois de Août 2024 en téléchargeant bien sûr le nouveau fichier correspondant aux données de Juillet 2024.

Là encore, vous devriez avoir un ajustement de paiement à effectuer.

**Félicitation, vous avez normalement terminé !**

**Remarque Importante** : Maintenant que vous avez effectué les ajustements nécessaires, **si vous utilisez le format PACO** habituellement, n'oubliez pas de remettre celui-ci « PACO » dans les paramètres de la Société, pour les mois suivants où vous pourrez alors, comme à l'accoutumée, effectuer le dépôt simultané du PAYE et des Contributions !



## Comment procéder à l'ajustement de la CSG pour l'augmentation obligatoire des salaires et la déclaration des paies passées rétroactivement à la MRA

FAQFR166

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur + FAQFR165

V1.0

### Effectuer un réajustement manuellement

Il peut arriver des cas où vous avez effectué une augmentation supérieure à l'ajustement obligatoire, auquel cas, il se pourrait que le fichier déposé ne corresponde pas (car en utilisant la section de paie 1010 pour l'augmentation, celle-ci a reçu à la fois le montant de l'ajustement ET l'augmentation supplémentaire). La conséquence de ceci est que vos fichiers de déclaration sont refusés au moment du dépôt.

**Payroll Mauritius** vous permet d'insérer le montant du réajustement (seul) directement dans le fichier de dépôt que vous générez à destination de la MRA.

Pour cela, allez dans les **[Paramètres]** puis '**Champs Paramétrage**' et cliquez sur le bouton **[Ajouter champ paramètre]** puis entrez :

- identifiant : **relativity\_amount** (obligatoirement écrit ainsi)
- Nom : Montant ajustement (vous pouvez personnaliser)
- Type : numberfield (obligatoire) puis cliquez sur **[OK]** pour valider

Identifiant	Nom	Type	Données	Catégorie	Employee access	Position	Form
per_km_ref...	Per Km Refund	numberfield			No access	0	No
internet_elec	Internet Electricity Allowance	numberfield			No access	0	Non
relativity_amount	Montant ajustement	numberfield			No access	0	

Allez ensuite dans les fiches profil des Salariés concernés, puis dans l'onglet des '**Paramètres privés**', cliquez sur le bouton **[Ajouter Paramètre]** et dans liste choisissez le champ que vous venez de créer :

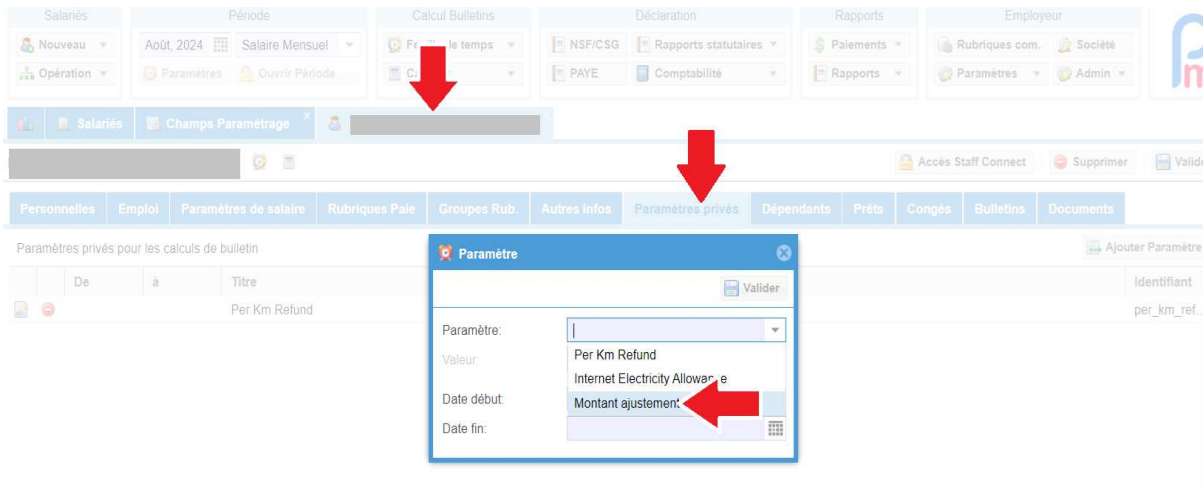


# Comment procéder à l'ajustement de la CSG pour l'augmentation obligatoire des salaires et la déclaration des paies passées rétroactivement à la MRA

FAQFR166

Prérequis : Connaissance de la gestion des rubriques de paie / Accès Administrateur + FAQFR165

V1.0



puis **entrez le montant souhaité** dans la zone **Valeur** cliquez sur **[Valider]** et enregistrez la fiche du Salarié en cliquant sur **[Valider]**.

**ATTENTION** – Il vous appartient alors de calculer vous même cette valeur.

Il convient alors que vous puissiez aller sur la période de paie du mois où vous avez effectué l'ajustement+augmentation puis que vous refassiez le dépôt du fichier auprès de la MRA.

Le montant pris pour le champ « **Wage Relativity Adjustment (MUR)** » dans le fichier .csv généré, ne sera pas alors calculé mais celui que vous aurez entré.

**Attention, si vous utilisez le format PACO, référez vous à la remarque de la Page 2 de ce document concernant le format « MRA » à utiliser pour un dépôt de modification. Et une fois la procédure terminée, pensez à re-sélectionner le format « PACO ».**

**Remarque** : Si vous souhaitez effectuer un dépôt avec le champ « **Wage Relativity Adjustment (MUR)** » à zéro, vous devez entrez la valeur **-1** dans le paramètre **relativity\_amount** (la valeur zéro n'est pas prise en compte si vous la saisissez dedans).